



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 24/03/2015

Référence
2015_03_15

Objet de la délibération
Ordre de mission permanent

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	27	36

Date de la convocation
16/03/2015

Date d'affichage
16/03/2015

Vote
A l'unanimité
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 24 Mars à 14 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de Brest métropole sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, GOURVIL Armel, GUEGANTON Loïc, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. RIOUAL Bernard, GODEBERT Viviane à M. MOUNIER Gilles, MM : FAYRET Thierry à M. NEDELEC Yohann, GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, LORCY Armel à M. PLUCINSKI Michel, MASSON Alain à Mme QUIGUER Tifenn, PELLICANO Fortuné à M. CUILLANDRE François, RAMONE Louis à M. LARS Roger, TALARMAIN Roger à M. LINCOLN Andrew

Excusé(s) : Mmes : BALCON Claudie, MALGORN Bernadette, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, MOAL Gurvan, OGOR Pierre

Assistaient en outre à la réunion : Mme LE BARS Mickaële, M CANN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : M NEDELEC Yohann

Objet de la délibération :
Ordre de mission permanent

Au regard des fréquents déplacements des agents du pôle métropolitain, il est proposé qu'un ordre de mission permanent soit établi pour une durée maximale de 12 mois. Ces déplacements devront être justifiés au regard de leurs activités respectives. Les agents concernés sont Thierry CANN, Mickaële LE BARS, Erwan BUREL et Catherine DUMAS.

- Il est demandé aux membres du comité syndical de se prononcer sur l'établissement d'un ordre de mission permanent.

Accusé de réception

029-200033736-20150327-2015_03_15-DE

Reçu le : 27/03/2015

Décision du comité syndical :

A l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent l'établissement d'un ordre de mission permanent pour Thierry CANN, Mickaèle LE BARS, Erwan BUREL et Catherine DUMAS

Pour extrait conforme,

A Brest, le 27 mars 2015



François CUIILLANDRE

Accusé de réception

029-200033736-20150327-2015_03_15-DE

Reçu le : 27/03/2015